

# Projet IDEFI-PaRé

## Appel à Projets **PEDAGOGIE & REUSSITE**

2016-2017

[www.univ-poitiers.fr](http://www.univ-poitiers.fr)



"Des savoirs & des talents"



**PaRé**

## CONTEXTE ET FINALITES

Cet appel à projets s'inscrit dans la dynamique du projet IDEFI PaRé (Parcours Réussite) ayant pour objet premier de favoriser la réussite des étudiants dans une logique d'égalité des chances.

Cet appel a pour objectif d'encourager l'émergence et la mutualisation de pratiques pédagogiques rendant l'étudiant acteur de ses apprentissages et de renforcer l'accompagnement apporté aux étudiants tout au long de leur parcours à l'Université, en particulier en premier cycle universitaire.

**Il permettra l'accompagnement d'initiatives novatrices répondant aux besoins exprimés par la communauté universitaire et présentant un intérêt de démonstration pour l'établissement.**

Il est ouvert à toutes les équipes pédagogiques et aux services communs de l'Université de Poitiers.

## CRITÈRES DE SÉLECTION

Le projet présenté doit viser l'évolution des stratégies pédagogiques et des modalités d'accompagnement des étudiants dans une perspective d'égalité des chances.

Il devra prendre en compte la diversité des profils des étudiants et viser au renforcement de la motivation, à la facilitation des apprentissages ou à l'acquisition de compétences nouvelles...

Il doit s'inscrire dans un processus pédagogique et être porté par une équipe.

Il devra pouvoir justifier d'une répercussion sur l'établissement : valeur de démonstration, mutualisation des moyens, diffusion, dimensions transposables...

Une attention particulière sera portée aux projets s'articulant avec le processus d'auto-évaluation engagé dans le cadre de la démarche d'accréditation et permettant d'expérimenter de nouvelles manières de faire.

## AIDE APPORTÉE PAR L'APPEL A PROJETS

Pour l'année 2016-2017, le comité de pilotage PaRé a provisionné 220 000 euros pour cet appel à projets. Il s'agit là d'un budget prévisionnel destiné à financer également des projets déjà en cours et validés par le comité de pilotage.

Peuvent être pris en charge :

- des prestations de service externe : recours à des consultants ou formateurs, facturation de prestataires (communication...);
- des frais de missions (déplacements) ;
- l'achat de petits matériels et de ressources documentaires et pédagogiques ;
- l'achat d'équipements TICE.

Un co-financement d'un minimum de 30 % sera demandé au porteur.

Ne seront pas prises en charge

- la rémunération de personnels
- des heures complémentaires.

Les bons de commande correspondants et la mise en paiement des factures seront gérés directement par la cellule de coordination PaRé dans le cadre d'une convention établie avec le porteur de projet.

Les ressources mises à disposition par PaRé peuvent être, non seulement financières, mais également techniques, organisationnelles et humaines (accompagnement apporté par les conseillers pédagogiques

du CRIIP, l'ingénieur TICE I-Médias, les conseillers SAFIRE, le chargé de développement du pôle handicap ou le chargé vie étudiante de la MDE...).

## MODALITES DE CANDIDATURE

Le porteur de projet doit au préalable informer l'assesseur à la pédagogie de sa composante ou le directeur du service de son souhait de répondre à l'appel à projets.

S'il en est d'accord, l'assesseur à la pédagogie ou le directeur de service relaie officiellement cette intention de candidature en adressant le coupon joint par mail à [pare@univ-poitiers.fr](mailto:pare@univ-poitiers.fr) avec copie au porteur de projet.

Cette manifestation d'intention peut se faire à tout moment de l'année.

## ACCOMPAGNEMENT INITIAL DES CANDIDATS

Dans les 15 jours suivant le dépôt de sa demande, contact sera pris avec le porteur de projet pour étudier sa demande. Un accompagnateur sera affecté à son projet pour l'aider à préciser sa demande.

Si elle entre bien dans les objectifs du projet IDEFI PaRé, le porteur de projet et l'accompagnateur définiront ensemble la date de présentation de la demande au comité de pilotage IDEFI PaRé au regard :

- des besoins d'approfondissement de la demande avant soumission au comité de pilotage.
- des échéances du porteur
- du calendrier annuel du comité de pilotage (3 ou 4 dates / an consacrées à l'examen des projets)

Ils établiront un calendrier de travail prévisionnel afin d'élaborer ensemble le document à soumettre au comité de pilotage.

Ce document présentera, a minima :

- les objectifs, le public-cible, les résultats attendus et critères d'évaluation du projet
- le renouvellement des pratiques permis par ce projet et son inscription dans un processus pédagogique ou d'accompagnement plus global
- les liens avec la démarche d'auto-évaluation liée à l'accréditation
- la nature et le volume de l'aide demandée dans le cadre du projet PaRé
- un budget prévisionnel détaillé, équilibré, faisant état de la part de cofinancement de la composante ou du service
- les perspectives de pérennisation, de mutualisation et d'essaimage et l'impact pour l'établissement

## AUDITION PAR LE COMITE DE PILOTAGE IDEFI PaRé POUR ATTRIBUTION DE L'AIDE

Le porteur de projet et l'assesseur à la pédagogie (ou le directeur du service) seront invités à venir présenter le projet devant le comité de pilotage à la date retenue. L'accompagnateur du projet peut également être sollicité.

Le comité de pilotage pourra retenir tout ou partie des projets déposés en fonction des critères de l'appel à projets et des moyens financiers et/ou humains alloués au dispositif. Il pourra demander une mutualisation des moyens entre différents projets.

Le comité définira au besoin les priorités de mise en œuvre dans le temps des projets sélectionnés.

L'aide allouée au projet sera notifiée par mail au porteur et à l'assesseur concerné dans la semaine suivant la réunion du comité de pilotage.

Elle fera l'objet d'un accord écrit précisant les modalités de paiement de l'aide et les engagements parties prenantes en termes de bilan des actions, d'évaluation, de reporting et de communication.

**INTENTION DE CANDIDATURE**  
**(à remplir par le porteur de projets)**

à adresser par l'assesseur à la pédagogie ou le directeur du service à [pare@univ-poitiers.fr](mailto:pare@univ-poitiers.fr)

Nom du Projet :
Coordonnées du porteur de projet NOM, Prénom : adresse-mail : fonction :
Composante / Service :
Question pédagogique posée et nature de l'accompagnement souhaité
Lien avec la réussite des étudiants dans une perspective d'égalité des chances
Cette question apparaît-elle dans la démarche de renouvellement des formations liée à l'accréditation ? Si oui, comment ?
Echéances envisagées
Nombre de collègues impliqués
Intérêt pour l'établissement : valeur de démonstration, mutualisation effective des moyens...

Avis/commentaires de l'assesseur ou du directeur de service



Ce projet bénéficie d'une aide de l'Etat gérée par l'ANR au titre du programme Investissements d'avenir, réf. ANR-11-IDFI-0028